



Traité Pessa'him

Michna 2 - Chapitre 4

ד,ב כיוצא בו, המוליך פירות שביעית ממקום שכלו למקום שלא
כלו, או ממקום שלא כלו למקום שכלו--חייב לבער; רבי יהודה
אומר, צא והבא לך, אף אתה.

Dans le même ordre d'idée, celui qui emporte des produits agricoles de l'année sabbatique d'un endroit où il n'en reste plus pour les amener à un endroit où il en reste encore, ou bien d'un endroit où il en reste encore à un endroit où il n'en reste plus ; il doit les enlever de chez lui. Rabbi Yehouda dit : on lui dit : sors et va chercher pour toi aussi.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions